

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 2 mars 2015, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 2 février 2015.
3. Implantation du bac brun dans la municipalité.
4. Nouvelle offre de la Caisse Desjardins pour son immeuble à Laurierville.
5. Plan d'intervention dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.
6. Changement du système d'eau pour les urinoirs de la salle municipale.
7. Compensation de base du ministère des Transports.
8. Partage d'un intervenant en loisirs avec la municipalité d'Inverness.
9. Système d'éclairage au garage municipal.
10. Formation pour le module de paie.
11. Invitation au Rendez-vous du Président de la FQM à St-Louis-de-Blandford.
12. Choix bannière dans le cadre du positionnement dans les municipalités.
13. Période de questions de l'assistance.
14. Annulation de la résolution pour la vente des immeubles pour non-paiement des taxes municipales.
15. Avril, mois de la jonquille.
16. Résolution mauvaises créances Fonderie Bergeron & Fils inc. pour les taxes municipales de 2013 et 2014 (1 494.64 \$ et intérêts).
17. Demande d'aide financière de l'Unité Domrémy de Plessisville inc..
18. Invitation au Souper bénéfice annuel d'ORAPÉ (10 avril)
19. Demande de commandite pour la soirée Hommage aux bénévoles du CABÉ.
20. Transfert de 3 000 \$ au service de loisirs.
21. Correspondance.
22. Approbation des comptes.
23. États des revenus et dépenses au 28 février 2015.
24. Varia. (demande d'exclusion)
25. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2015-043

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2015-044

Approbation du procès-verbal du 2 février 2015.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 2 février 2015, soit et est adopté et signé tel que présenté aux membres du conseil, et que le directeur général et secrétaire-trésorier, est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2015-045

Implantation du bac brun dans la municipalité.

Attendu qu'à partir de 2020, le gouvernement du Québec interdira l'enfouissement de la matière organique;

Attendu que si la municipalité choisit de ne pas effectuer la collecte de la matière organique, cette dernière ne pourra recevoir de redevances sur les matières résiduelles, soit environ 14 000 \$ par année, et ce à partir de 2017;

Attendu que selon une estimation réalisée par le chargé de projet de la MRC de l'Érable pour la mise à jour du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), l'implantation d'une nouvelle collecte pour les bacs bruns, serait avantageuse du point de vue financier et environnemental;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil est favorable à l'achat de bacs de compostage et à l'implantation de la collecte de la matière organique sur le territoire de la municipalité de Laurierville, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2017.

Adoptée

Résolution : 2015-046

Offre de la Caisse Desjardins pour son immeuble à Laurierville.

Attendu que les dirigeants de la Caisse Desjardins de L'Érable ont approché la municipalité pour la vente de leur immeuble à Laurierville;

Après délibérations, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil, après analyse, préfère refuser l'offre de la Caisse Desjardins de l'Érable pour son immeuble au 149 rue Grenier à Laurierville, attendu que la municipalité possède déjà les espaces requis à l'édifice municipal pour le bureau municipal.

Adoptée

Résolution : 2015-047

Plan d'intervention dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.

Attendu que dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, un plan d'intervention est requis afin de déterminer la priorisation des travaux à effectuer au niveau, en premier lieu, des équipements d'eau potable et des eaux usées, en deuxième lieu, sur les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales, en troisième lieu, sur le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout, et en dernier lieu, pour la voirie locale, les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir;

Attendu que le plan d'intervention doit être approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), avant que la municipalité dépose une programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ;

Attendu que le plan d'intervention doit être effectué par une firme d'ingénieur;

Attendu que la firme d'ingénieur Fréchette LGL de Thetford Mines possède déjà plusieurs informations sur les différentes infrastructures de la municipalité;

Attendu que le coût pour la confection d'un plan d'intervention est moins de 25 000 \$, selon les diverses informations obtenues;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, de mandater Mme Martine Bernier du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, pour formuler une demande à la firme d'ingénieur Fréchette LGL pour l'élaboration d'un plan d'intervention dans le cadre du programme TECQ 2014-2018, et ce, conformément au nouveau Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

Adoptée

Résolution : 2015-048

Changement du système d'eau pour les urinoirs de la salle municipale.

Attendu que le système d'eau alimentant les 3 urinoirs à la salle municipale est désuet et consomme beaucoup d'eau;

Attendu que le coût pour installer un nouveau système d'alimentation en eau pour les 3 urinoirs, est de 2 540 \$, taxes non incluses, selon une soumission de Plomberie 1750 inc., datée du 10 février 2015;

Attendu que ces travaux sont admissibles au Programme Initiative d'investissement local (IIL), du gouvernement du Canada, lequel rembourse 50% des déboursés;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la soumission de Plomberie 1750 inc., au prix de 2 540.00 \$, taxes non incluses, pour installer un nouveau système d'eau pour alimenter les 3 urinoirs à la salle municipale.

Que le système d'eau prévoit l'installation d'une chasse d'eau pour chaque urinoir, pour une économie d'eau substantielle.

Adoptée

Résolution : 2015-049

Compensation de base du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 145,031.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

Résolution : 2015-050

Rencontre d'informations sur le partage d'un intervenant en loisirs avec la municipalité d'Inverness.

Attendu que la municipalité d'Inverness a approché la municipalité de Laurierville pour une rencontre d'informations sur la possibilité de partager un(e) intervenant(e) en loisirs;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil délègue le maire M. Marc Simoneau, le directeur général, M. Réjean Gingras, et la conseillère et présidente du Comité de loisirs de Laurierville, Mme Suzy Bellerose, a participé à une rencontre d'information, lundi le 16 mars prochain à 9h00 à Inverness, sur la possibilité du partage d'une ressource en loisirs avec la municipalité d'Inverness.

Que la rencontre sera animée par Mme Martine Ayotte, agente de développement en loisir municipal de Loisir Sport Centre-du-Québec et par Mme Geneviève Demers, agente de développement Arthabaska-Érable en Forme. De plus, la mairesse de Chesterville sera également présente afin de partager l'expérience de sa municipalité, laquelle partage une ressource en loisir avec la municipalité de St-Rémi-de-Tingwick depuis 1 an. Enfin, la ressource loisirs de St-Rémi-de-Tingwick et de Chesterville sera présente à la rencontre.

Adoptée

Résolution : 2015-051

Système d'éclairage au garage municipal.

Attendu que le système d'éclairage à l'intérieur du garage municipal est déficient;

Attendu que Marius Marcoux & Fils inc. propose l'installation de 12 boîtes de 8 pieds avec 4 fluorescents de type T5HO, au prix de 2 710.00 \$, taxes non incluses;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de Marius Marcoux & Fils inc., pour la fourniture et la pose de 12 boîtes de 8 pieds avec 4 fluorescents de type T5HO, et ce, au prix de 2 710.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2015-052

Formation pour le module de paie.

Attendu que la municipalité a fait l'acquisition du module de paie de PG Solutions au début du mois de janvier 2015;

Attendu qu'une formation est nécessaire pour bien comprendre le fonctionnement du module de paie;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre de service de PG Solutions pour la tenue de 3 séances de formation de 3.5 heures chacune.

Que le coût pour les 3 séances de formation est de 1 350.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2015-053**Rendez-vous du Président de la FQM.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que Mme Suzy Bellerose, M. Pierre Cloutier et M. Réjean Gingras, soient délégués à la soirée d'information du Rendez-vous du Président de la Fédération québécois des municipalités (FQM), mercredi le 4 mars prochain à 19h00 à St-Louis-de-Blandford.

Que les frais de déplacement seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

Adoptée**Résolution : 2015-054****Choix bannière dans le cadre du positionnement dans les municipalités.**

Attendu que la MRC de l'Érable propose deux choix de bannière pour la municipalité de Laurierville, soit un avec le logo de la municipalité et un sans le logo;

Attendu que les objectifs du projet d'une bannière pour chaque municipalité de la MRC de l'Érable, sont de faire connaître l'image de marque du territoire auprès de la population et accroître et faciliter le rayonnement de l'image de marque dans chaque localité de l'Érable;

Après délibérations, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le premier choix du conseil est la bannière sans le logo de la municipalité, car les membres du conseil jugent que le montage avec le logo n'est pas approprié.

Que comme ce conseil souhaite la présence du logo de la municipalité sur la bannière, ce dernier suggère, si possible, de déplacer le logo dans le coin supérieur gauche de la bannière au lieu du centre supérieur, tout en inscrivant en grosse lettre le mot Laurierville à côté.

Adoptée**Période de questions de l'assistance.**

- Intervention de M. Claude Poulin concernant la possibilité d'installer la fibre optique sur le territoire de la municipalité de Laurierville, attendu que les municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes et Villeroy prévoient offrir ce service sur leur territoire en 2015.

Le maire, M. Marc Simoneau, mentionne avoir discuté de ce projet avec les maires de Villeroy et Notre-Dame-de-Lourdes. Pour le moment, la municipalité ne prévoit pas investir dans ce type de projet, mais le maire désire s'informer auprès de la députée d'Arthabaska, Mme Sylvie Roy, à savoir si le gouvernement a l'intention de mettre à la disposition des municipalités un programme d'aide financière pour la fibre optique en milieu rural.

Résolution : 2015-055**Annulation de la résolution pour la vente des immeubles pour non-paiement des taxes municipales.**

Attendu que la municipalité a adopté lors de la séance ordinaire du 2 février 2015, la résolution numéro 2015-034, à l'effet de transmettre avant le 6 mars 2015, au bureau de la MRC de l'Érable, l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires;

Attendu que l'état ne comptait qu'un seul immeuble, soit la propriété de M. Hugues Laliberté au 366 chemin de la Grosse-Ile;

Attendu que M. Laliberté a payé toutes les taxes impayées pour son immeuble au 366 chemin de la Grosse-Ile en date du 3 février 2015, et que ce dernier a vendu son immeuble à un nouveau propriétaire, lequel a payé les taxes municipales 2015;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, d'abroger par la présente, la résolution numéro 2015-034.

Adoptée

Résolution : 2015-056

Avril est le Mois de la jonquille.

Considérant que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

Considérant que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer, encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer, et à contribuer au combat contre cette maladie;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée

Résolution : 2015-057

Mauvaises créances Fonderie Bergeron & Fils inc..

Attendu que la Fonderie Bergeron & Fils inc. a déclaré faillite le 28 mars 2012;

Attendu que depuis cette date, l'immeuble est sans propriétaire légal;

Attendu le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELLC) a effectué quelques travaux environnementaux au niveau de l'immeuble, et que certains travaux sont à venir selon les informations reçues du MDDELCC;

Attendu la forte probabilité que la municipalité ne puisse récupérer les taxes municipales 2012, 2013 et 2014;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à inscrire un montant de 1 494.64 \$ à titre de mauvaises créances pour cet immeuble.

Que le montant de 1 494.64 \$ représente les taxes municipales pour les années 2012, 2013 et 2014.

Adoptée

Résolution : 2015-058

Demande d'aide financière de l'Unité Domrémy de Plessisville inc..

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, qu'un montant de 200.00 \$ soit versé à l'Unité Domrémy de Plessisville inc., en guise de soutien financier pour ses différents programmes en prévention des dépendances et en promotion de la santé chez les personnes de 18 ans et plus.

Adoptée

Résolution : 2014-059

Souper bénéfique de l'organisme ORAPÉ.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville verse un montant de 100 \$ à l'Organisme de Récupération Ant-Pauvreté de l'Érable (ORAPÉ), dans le cadre d'un souper bénéfique, lequel se tiendra le vendredi 10 avril 2015 à Plessisville.

Que le montant de 100 \$ est pour l'achat de visibilité lors du souper-bénéfice, soit le forfait « La Table d'hôte ».

Adoptée

Résolution : 2015-060

Demande de commandite pour la soirée « Hommage aux bénévoles ».

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un montant de 160.00 \$ soit versé au Centre d'action bénévole de l'Érable (CABÉ), dans le cadre de la tenue d'une soirée-hommage, le 16 avril 2015 au Motel Le Phare, afin de souligner la Semaine nationale de l'action bénévole.

Adoptée

Résolution : 2015-061

Transfert au service de loisirs.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 3 000 \$, de l'administration général au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ces poste.

Adoptée

Correspondance.

- Lettre du Pôle d'Économie sociale afin de sensibiliser les élus municipaux de l'importance du secteur de l'économie sociale dans la région. Comme la nouvelle gouvernance régionale prévoit confier aux MRC le développement local et régional, incluant le soutien à l'entrepreneuriat, dont celui de l'économie sociale, le Pôle d'Économie sociale considère important d'informer les élus de la présence de plusieurs entreprises d'économie sociale dans la MRC de l'Érable (Coop de Solidarité de Laurierville, Mont Apic, ORAPÉ, Le Musée de Bronze, etc...).
- Réception d'une demande pour se joindre à une démarche commune, dans el but d'obtenir une dérogation au Règlement sur le prélèvement

des eaux et leur protection, afin qu'une municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le susdit règlement concernant la distance entre un puits d'eau potable et un site de forage ou de sondage stratigraphique.

Résolution : 2015-062

Requête concernant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

Considérant que le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec, le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

Considérant que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

Considérant qu'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement, et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité;

Considérant les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gaziers ou pétroliers;

Considérant l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;

Considérant que lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC, ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle;

Considérant qu'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité;

Par conséquent, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville se joigne à cette requête commune, et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche, afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Adoptée

- Invitation du Centre d'action bénévole de l'Érable a participé au Rendez-vous des générations, le mercredi 25 mars prochain à 18h30 au Carrefour de l'Érable à Plessisville.
- Invitation du CLD de l'Érable a participé à son assemblée générale annuelle, le lundi 13 avril prochain à 19h00 au Carrefour de l'Érable à Plessisville.

Le maire, M. Marc Simoneau, confirme sa présence à cette assemblée générale annuelle du CLD de l'Érable.

- Réception d'une lettre de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, pour sensibiliser les élus à la

Campagne de prévention des intoxications involontaires au monoxyde de carbone « Le monoxyde carbone TUE! » 2014-2015.

- Communiqué de l'organisme Impact-Emploi, annonçant la tenue d'un important évènement le 22 avril prochain à la Polyvalente La Samare, soit **Crée ton avenir dans l'Érable**, lequel s'adresse aux jeunes de 4^e et 5^e année du secondaire du territoire, aux diplômés vivant à l'extérieur et des immigrants. Des employeurs de la région de l'Érable seront sur place pour faire connaître les possibilités de carrières dans leurs entreprises.
- Communiqué de la Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec, en lien avec l'annonce du gouvernement du Québec d'abolir les Conférences régionales des élus. Le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec annonce qu'il mettra fin graduellement à ses opérations jusqu'au 31 mars 2016.

Liste des comptes

Les Pneus PR ltée : Réparation crevaison tracteur.	877.63
Reflec : Changer fenêtre bureau Claire.	97.73
Remboursement : Taxes d'eau et ordures 2014	204.53
Sonic : Essence et diesel du 20/01 au 10/02/2015	3,003.01
Soc. Canadienne des Postes : (3) avis postaux dont Le Poliquin (fév.)	361.76
Postes Canada : Envoi Le Poliquin (janvier)	99.16
Bell Alliant : Déplacement réseau pour poste essence.	1 649.18
Receveur Général du Canada : Remises pour février (estimé).	2 100.00
Ministre du Revenu du Québec : Remises pour février (estimé).	5 400.00
RREMQ : Cotisations régime de retraite de février 2015	1,309.42
Salaire : Rémunération des employés de mars 2015 (estimé)	13,250.00
Croix Bleue : Ass.-salaire employés mars 2015	724.90
CAUCA : Service 9-1-1 de décembre.	521.89
Financière Banque Nationale : Intérêts sur emprunt au 18 mars 2015	2,621.20
MRC de l'Érable : Quote-part sécurité incendie.	41,015.14
Petite caisse Laurierville : Frais de déplacement et timbres	54.60
OMH de Laurierville : Programme suppl. au loyer de mars 2015	55.03
Claire Gosselin : Déplacement et ass. Collective de mars 2015	127.98
Aline Desrochers : Achat de livres pour bibliothèque	49.53
Buropro : Achat de livres	284.10
Mégaburo : Achat bureau municipal (dont cartouche et tambour impr.)	472.34
Scolart : Achat pour garderie	77.43
Médias Transcontinental : (2) annonces journaux pour CDE Laurierville	532.88
Biolab : Analyses d'eau en février 2015	186.26
Vertisoft : Implantation internet sans fil.	387.93
Distribution Manzak : Achat matériels édifice	57.43
Promutuel : Ajustement de taxes véhicules.	133.05
Industrie Canada : renouvellement licences des radios camions	270.00
Charest inter. : Réparation camions hiver	557.28
Portes de garage Léger Drolet : Réparation et ajust. porte garage	103.48
Gilbert Labrie : Pièces pour garage et tracteur à pelouse	170.19
Soudure Marcoux : Réparation sur camions hiver	172.47
Robitaille Equipement : Peignes niveleuse et attache	1,755.67
SCA des Appalaches : Diesel, fournaise, amélioration édifice, garage	6,810.29
Société de l'assurance automobile : Immatriculation véhicules.	3 712.47
OMH de Laurierville : Participation au déficit 2015 (er vers. de 3)	1 589.00
Fonds d'information sur le territoire : Mutations de février.	8.00
Pavage Lagacé & Frères inc. : Réparations camions déneigement.	1 735.41
ORAPÉ : Service pour février.	262.40
PG Solutions : Mise en route et formation module paie.	1 552.17
Garage Agricole Charest inc. : Matériel pour souffleur à neige.	3.70
Xérox Canada ltée : Service pour février.	92.99
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour février.	949.19
Gaudreau Environnement inc. : Service pour février.	7 655.80
Bell Canada : Service pour mars.	681.33

Bell Mobilité : Service pour mars.

38.88

Résolution : 2015-063

Approbation des comptes.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 28 février 2015.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 28 février 2015, avec le comparatif de l'année 2014, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 73 401.33 \$, et des déboursés au montant de 167 596.88 \$, laissant un solde en caisse de (17 527.77 \$).

Varia.

Demande d'exclusion de la zone agricole dans le secteur de la rue Grenier Est.

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité informe les membres du conseil, que la MRC de l'Érable est favorable à la demande d'exclusion de la zone agricole présentée par la municipalité pour le secteur de la rue Grenier Est. De plus, selon les informations obtenues, le conseil d'administration de l'UPA régional, serait également favorable à la demande de la municipalité. Suite à la réception des résolutions de la MRC et de l'UPA, le directeur général expédiera la demande d'exclusion à la zone agricole à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour approbation.

Résolution : 2015-064

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier